

SUIS-JE PRÊT À PASSER L'EXAMEN?

PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

L'examen en gestion administrative comporte deux modules portant sur les matières suivantes :

MODULES	NOMBRE DE QUESTIONS	TEMPS ALLOUÉ
Gestion financière	25 questions	1 séance de 3h00
Relations de travail - Législation et réglementation	25 questions	

La note de passage est de **60% par module**.

DOCUMENTS SUGGÉRÉS POUR LA PRÉPARATION

Les documents (lois, règlements, codes et normes) précédés d'un **astérisque (*)** sont fournis en salles d'examens.

Nous attirons votre attention sur le fait que les questions et leurs réponses ne se trouvent pas telles quelles dans ces documents.

MODULE « GESTION FINANCIÈRE »

Guide commercial du rénovateur. Ottawa : Société canadienne d'hypothèques et de logement, 1998. Chap. 1 : Objectifs et structure de l'entreprise; Chap. 2 : Gestion financière; Chap. 8 : Contrôle et prévoyance.

ET

Module gestion financière. [Éd. mise à jour]. [Montréal] : Association de la construction du Québec, 2000.

ET

Berthiaume, André; Dion, Jean-Pierre. **Gestion financière et management.** 2e éd. [Anjou] : Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, 1998.

Lecture complémentaire :

Manuel de l'entrepreneur spécialisé dans l'industrie de la construction. 5^e impr. rev. et corr. Montréal-Nord : Corporation des entrepreneurs spécialisés du Grand Montréal, impr. 2003. Chap. 1 et 2.

MODULE « RELATIONS DE TRAVAIL – LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION »

- * **Code civil du Québec**, 1994 (ou plus récent).
Articles 1385 à 1409 inclus.
Articles 2098 à 2129 inclus.
Articles 2721 à 2732 inclus.

ET

- * **Loi sur la santé et la sécurité du travail** (L.R.Q., c. S-2.1), dernière édition. Chap. II.

ET

- * **Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles** (L.R.Q., c. A-3.001), dernière édition. Chap. I.

ET

- * **Loi sur les normes du travail** (L.R.Q., c. N-1.1). Chap. III et IV (sections I, IV, VI et VI.2).

ET

- * **Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction** (L.R.Q., chapitre R-20). Chap. II (section I), IV, VII.1 et XIII.

Lecture complémentaire :

Guide de l'entrepreneur de construction. 6e éd. Montréal : Association de la construction du Québec, 1995.

Manuel de l'entrepreneur spécialisé dans l'industrie de la construction. 5^e impr. rev. et corr. Montréal-Nord : Corporation des entrepreneurs spécialisés du Grand Montréal, impr. 2003. Chap. 6 et 7.

Module management. [Éd. mise à jour]. [Montréal] : Association de la construction du Québec, 2000.

Module relations de travail. [Éd. mise à jour]. Montréal : Association de la construction du Québec, 2000.

Daoust, Raymond. **Législation et relations de travail.** 3e éd. [Anjou] : Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, 2000.

Les lois et les règlements sont disponibles gratuitement pour consultation sur le site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante :
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

Voici quelques ressources qui pourront vous fournir un soutien dans votre préparation à l'examen :

Associations d'entrepreneurs

- Association de la construction du Québec (A.C.Q.)
- Association patronale des entreprises en construction du Québec (A.P.E.C.Q.)
- Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (A.P.C.H.Q.)

Corporations

- Corporation des entrepreneurs généraux du Québec (C.E.G.Q.)
- Corporation des entrepreneurs spécialisés du grand Montréal inc. (C.E.S.G.M.)
- Corporation des maîtres électriciens du Québec (C.M.E.Q.)
- Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (C.M.M.T.Q.)

Formation professionnelle et technique

Consultez le site Internet de l'Inforoute FPT (www.inforoutefpt.org) pour connaître les différents programmes de formation offerts au Québec.

Bibliothèques

N'hésitez pas à vous adresser aussi aux bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région qui pourront vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS.

Régie du bâtiment du Québec

Centre de relation clientèle
545, boul. Crémazie Est
4^e étage
Montréal (Québec)
H2M 2V2

Tél. : 1 800 361-0761
(514) 873-0976

Adresse Internet : www.rbq.gouv.qc.ca

*Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont
qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils sont sujets à changement sans préavis.*